MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

INStaD
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE
Certifié ISO 9001 : 2015

Bulletin trimestriel des statistiques du commerce extérieur

DEUXIEME TRIMESTRE 2026

AVERTISSEMENT

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) a le plaisir de mettre à la disposition du public les statistiques trimestrielles sur les échanges extérieurs de marchandises du Bénin avec ses partenaires commerciaux. Les transactions de biens sont évaluées à partir des déclarations en douane.

Les exportations sont exprimées en valeur FAB (Franco A Bord) et les importations en valeur CAF (Coût Assurance Fret).

Les données de base traitées et présentées en tableaux sont extraites avec le logiciel EUROTRACE, suivant la quatrième révision de la Classification Type pour le Commerce International (CTCI4). Ces informations proviennent du système informatisé des services douaniers hors énergie électrique.

Dans la présente édition du bulletin, les statistiques publiées portent sur quarante-trois (43) bureaux de douane sur soixante-et-un (61), soit un taux de couverture de 70,5%.

Les statistiques publiées sont sujettes à des révisions périodiques.

Ventes à l'extérieur	(Millions FCFA)	Achats à l'extérieur	(Millions FCFA)
Valeur totale	**188 844,9**	**Valeur totale**	**488 238,2**
Coton non cardé ni peigné	63 569,5	Riz semi-blanchi…	99 790,9
Fruits à coque comestibles…	27 134,0	Huiles de pétrole…	38 811,7
Tourteaux et autres résidus…	17 993,4	Engrais, n.d.a	34 408,3

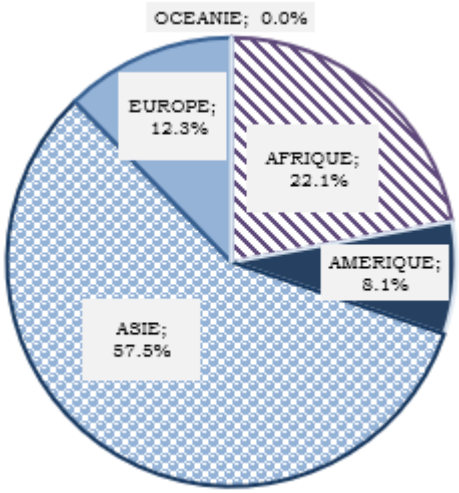

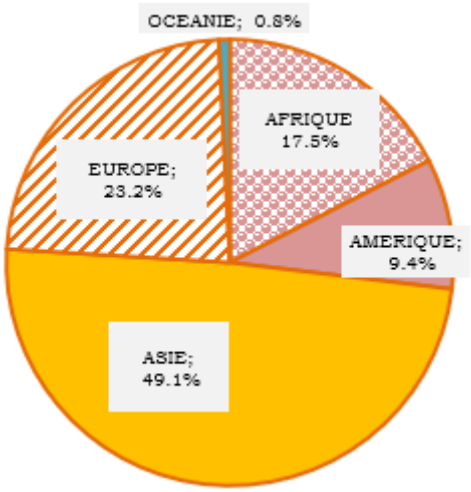

1. EVOLUTION GLOBALE DES ECHANGES

Au deuxième trimestre 2026, les exportations de marchandises du Bénin ont baissé de 18,4% par rapport au premier trimestre 2026.

Au deuxième trimestre 2026, les « **bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux**… » (-21,1 points de pourcentage), le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (-3,9 points de pourcentage) et les « **autres graisses végétales fixes, brutes, raffinées ou fractionnées, autres que douces** » (-3,4 points de pourcentage) sont les principaux produits ayant contribué à la baisse des exportations par rapport au trimestre précédent.

En glissement annuel, les ventes à l'extérieur affichent une hausse de 59,3%. Les « **fruits à coque comestibles (à l'exclusion des fruits oléagineux), frais ou secs, même sans leur coque ou décortiqués** » (+18,8 points de pourcentage), les « **fèves de soja** » (+15,0 points de pourcentage), et le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (+9,8 points de pourcentage) sont les principaux produits vendus à l'extérieur ayant contribué à l'augmentation des exportations.

Les importations de marchandises sont en hausse de 3,7% au deuxième trimestre 2026 par rapport au trimestre précédent.

Les principaux biens acquis à l'extérieur ayant contribué à l'augmentation observée au cours du trimestre sous revue portent sur le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (+6,9 points de pourcentage), les « **insecticides conditionnés pour la vente au détail, à l'état de préparations ou sous forme d'articles** » (+1,2 point de pourcentage) et les « **vitrages, rideaux et autres articles d'ameublement, n.d.a., en matières textiles** » (+0,9 point de pourcentage).

En glissement annuel, les acquisitions de biens ont connu un repli (-4,1%). Cette baisse est expliquée par une diminution des importations des « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux**… » (-2,6 points de pourcentage), des « **appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil (y compris les appareils de télécommunication par courant porteur)** » (-1,6 point de pourcentage) et des « **autres froments (y compris l'épeautre) et méteil, non moulus** » (-1,3 point de pourcentage).

La valeur totale des dix (10) principaux produits exportés au cours du deuxième trimestre 2026 représente 84,4% de la valeur totale des exportations.

Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » est largement en tête des ventes à l'extérieur au cours du trimestre sous revue, affichant une valeur de 63,6 milliards de FCFA (67 729,5 tonnes). Il est suivi des « **fruits à coque comestibles**… », vendus pour 27,1 milliards de FCFA (29 561,6 tonnes), des « **tourteaux et autres résidus solides (à l'exception des drêches)**… » cédées à 18,0 milliards de FCFA (84 675,3 tonnes) et des « **fèves de soja** » pour une valeur de 18,0 milliards de FCFA (56 468,7 tonnes).

<u>Figure 1</u> : Part (%) des 10 principaux produits exportés au cours du trimestre sous revue

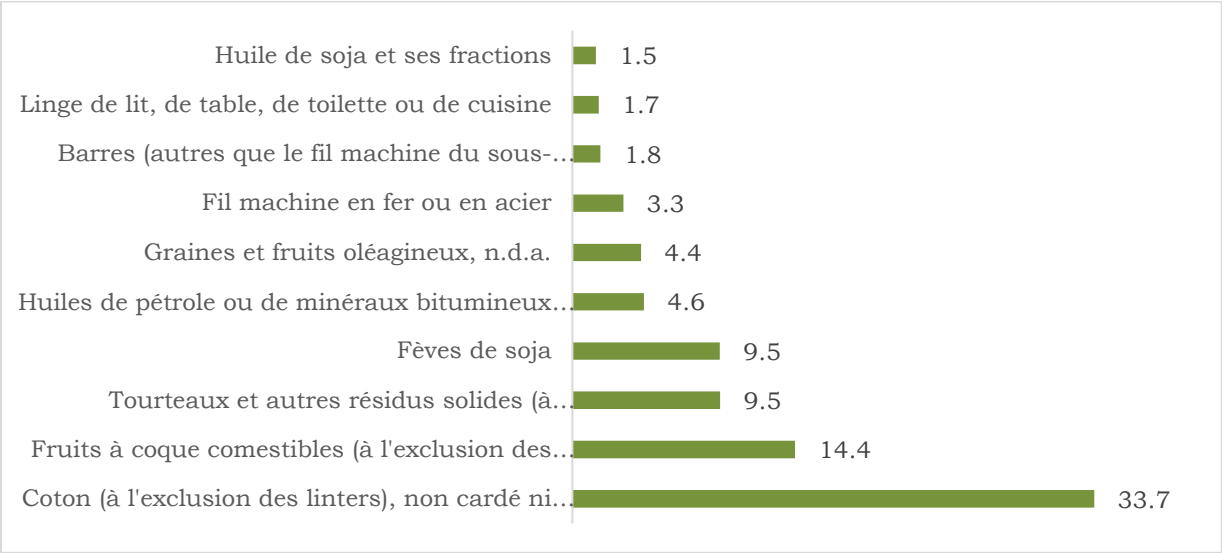

<u>Source</u> : INStaD, août 2026

La part des dix (10) principaux produits à l'achat pour ce même trimestre, vaut 54,0% de la valeur totale des importations.

Au classement des dix (10) principaux produits acquis à l'extérieur au deuxième trimestre 2026, on retrouve à la première place le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (20,4%). Ensuite, se positionnent au deuxième rang les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux**… » (7,9%), viennent en troisième position les « **engrais, n.d.a.** » (7,0%).

<u>Figure 2</u> : Part (%) des 10 principaux produits importés au cours du trimestre sous revue

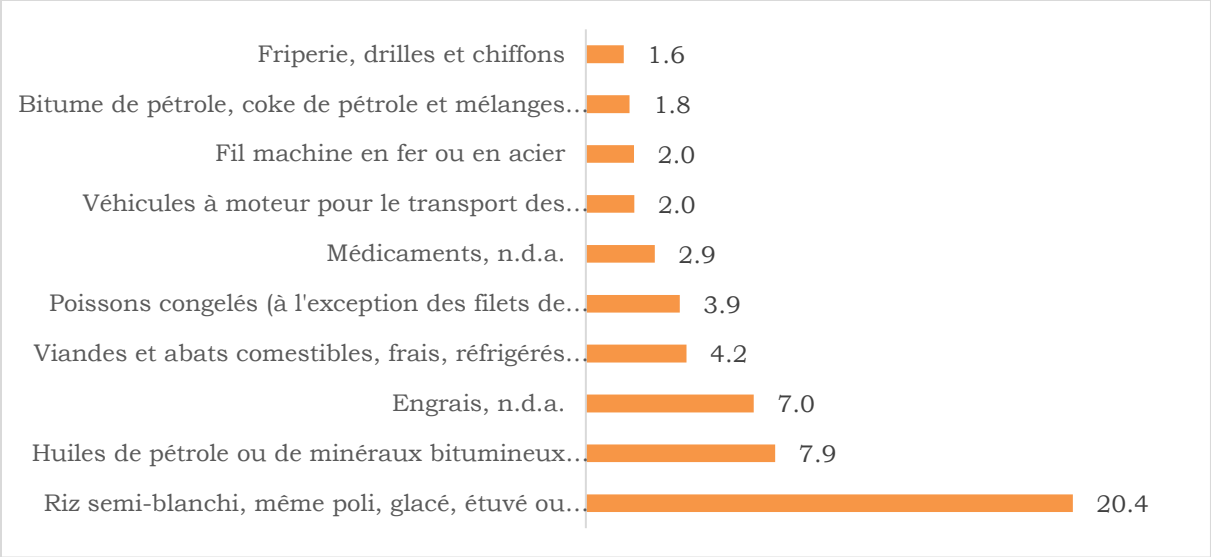

<u>Source</u> : INStaD, août 2026

2. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'EXPORTATION

Au deuxième trimestre 2026, les dix (10) principaux clients du Bénin représente 91,9% de la valeur totale des ventes de biens. Le Bangladesh est le leader des clients du Bénin, avec 31,7% de la valeur globale des ventes à l'extérieur au cours du trimestre sous revue.

Le principal bien exporté vers ce pays, au titre de ce trimestre, est le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » pour une valeur de 59,9 milliards de FCFA (63 891,7 tonnes).

L'**Inde** occupe la deuxième position au cours de la même période avec 27,2% de la valeur des expéditions de marchandises. Les « **fruits à coque comestibles (à l'exclusion des fruits oléagineux), frais ou secs, même sans leur coque ou décortiqués** » d'une valeur de 22,5 milliards de FCFA (25 396,4 tonnes), les « **fèves de soja** » d'une valeur de 15,3 milliards de FCFA (47 215,9 tonnes) et les « **tourteaux et autres résidus solides**… » d'une valeur de 5,7 milliards de FCFA (40 079,7 tonnes), sont les principaux biens exportés vers ce partenaire.

Les **Etats-Unis** se positionnent au quatrième rang, derrière le Nigéria (troisième), au cours du trimestre sous revue. Le montant des expéditions de biens vers ce pays s'élève à 10,4 milliards de FCFA, représentant 5,5% de la valeur totale des exportations. Les principaux produits vendus, sont les « **tourteaux et autres résidus solides**… » (8,4 milliards de FCFA correspondant à 21 576,9 tonnes), le « **linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine** » d'un montant de 0,8 milliard de FCFA (242,3 tonnes) et les « **chemisiers, blouses-chemisiers et chemisettes pour femmes ou jeunes filles, en bonneterie textile** » pour une valeur de 0,4 milliard de FCFA (58,3 tonnes).

Figure 3 : Part (%) des 10 principaux partenaires clients du Bénin au deuxième trimestre 2026

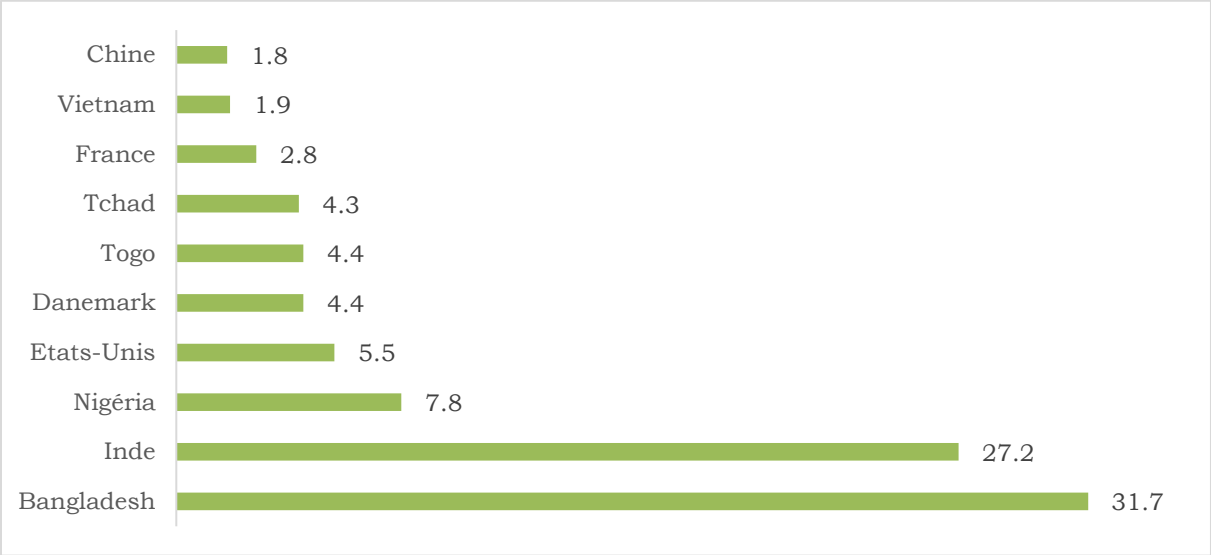

Source : INStaD, août 2026

Principaux partenaires à l'exportation dans l'espace CEDEAO

Les exportations du Bénin vers les autres pays de la CEDEAO s'établissent à 26,4 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2026 soit 14,0% des exportations totales. Les trois principaux clients sont respectivement le Nigéria, le Togo et la Côte d'Ivoire.

Le Nigéria ressort avec 56,1% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace CEDEAO.

Les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux**… » d'un montant de 7,6 milliards de FCFA (8 502,9 tonnes) et les « **barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier, simplement forgées**… » (3,3 milliards de FCFA correspondant à 9 228,4 tonnes) destinées exclusivement à la réexportation puis l' « **huile de soja et ses fractions** » (2,3 milliards de FCFA correspondant à 3 303,0 tonnes), constituent les principaux biens expédiés vers ce pays.

Le Togo s'est positionné au deuxième rang avec 31,7% de la valeur des ventes des produits béninois dans la zone **CEDEAO**. Les « **tourteaux et autres résidus solides**… », les « **graines de coton** » et les « **tissus de coton, écrus (autres que les tissus à point de gaze, velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)** », constituent les principaux biens envoyés vers le Togo. Leurs ventes s'élèvent respectivement à 2,2 milliards de FCFA, 1,5 milliard de FCFA et 0,7 milliard de FCFA au cours du trimestre.

A la troisième place, la **Côte d'Ivoire** affiche au deuxième trimestre 2026, une part de 5,1% de la valeur des ventes des produits béninois dans la zone **CEDEAO**. Les « **tissus de coton, écrus (autres que les tissus à point de gaze, velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)** », en termes de réexportation, les « **imprimés, n.d.a.** », et les « **vernis et peintures à l'eau; matières plastiques en solution**… », sont les principaux biens exportés vers ce pays. Ces marchandises sont vendues respectivement pour 1,0 milliard de FCFA, 0,3 milliard de FCFA et 43,6 millions de FCFA.

Figure 4 : Part (%) des partenaires clients du Bénin dans l'espace CEDEAO au trimestre sous revue

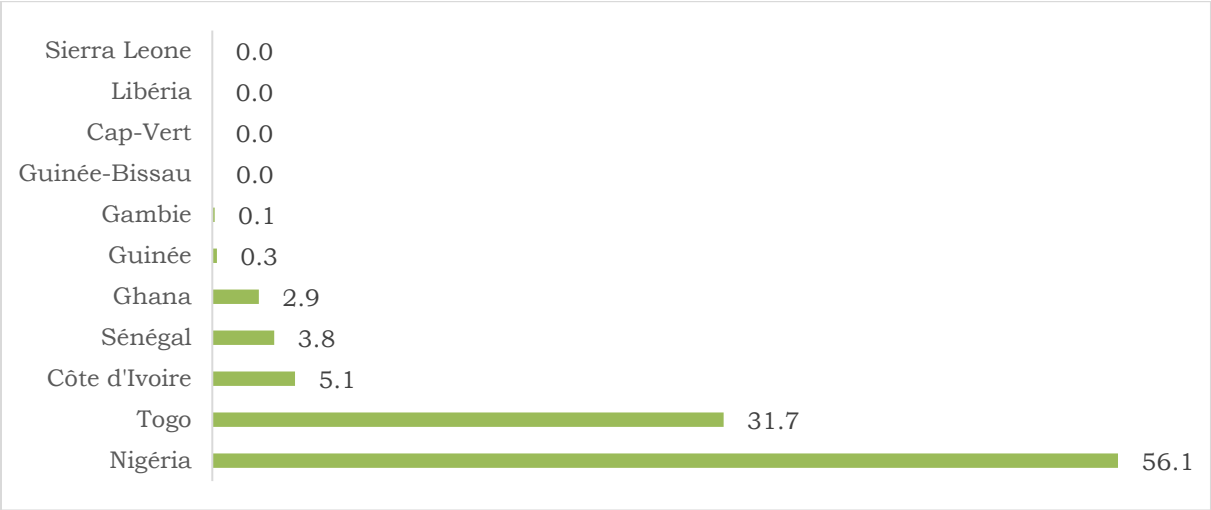

Source : INStaD, août 2026

3. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'IMPORTATION

Au deuxième trimestre 2026, les dix (10) principaux fournisseurs du Bénin représente 74,4% de la valeur totale des acquisitions de biens, avec l'Inde en tête.

Au deuxième trimestre 2026, les biens acquis en provenance de l'**Inde** portent principalement sur : le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » pour un montant de 98,3 milliards de FCFA (610 203,0 tonnes), les « **médicaments, n.d.a.** » pour 1,9 milliard de FCFA, les « **hétérosides; glandes et autres organes et leurs extraits; sérums, vaccins et produits similaires** » pour 1,4 milliard de FCFA et les « **fibres optiques et faisceaux de fibres optiques**… » pour 0,6 milliard de FCFA.

La **Chine** occupe la deuxième place au cours du trimestre sous revue. Le « **fil machine en fer ou en acier** » d'une valeur de 8,4 milliards de FCFA, les « **herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de la croissance des végétaux, conditionnés pour la vente au détail, à l'état de préparations ou sous forme d'articles** » pour 7,7 milliards de FCFA et les « **motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars** » d'une valeur de 4,5 milliards de FCFA, constituent les principaux biens importés de ce pays.

La **France** se positionne au troisième rang. Les acquisitions en provenance de ce pays portent sur les « **médicaments, n.d.a.** » pour 9,0 milliards de FCFA, les « **médicaments contenant des antibiotiques ou leurs dérivés** » d'une valeur de 4,5 milliards de FCFA, les « **constructions (à l'exclusion des constructions préfabriquées du groupe 811) et parties de constructions**… » d'un montant de 1,3 milliard de FCFA, les « **hétérosides; glandes et autres organes et leurs extraits; sérums, vaccins et produits similaires** » pour 1,3 milliard de FCFA et le « **malt, même torréfié (y compris la farine de malt)** » pour 1,2 milliard de FCFA, sont les principaux biens acquis dans ce pays.

Figure 5 : Part (%) des 10 principaux partenaires fournisseurs du Bénin au deuxième trimestre 2026

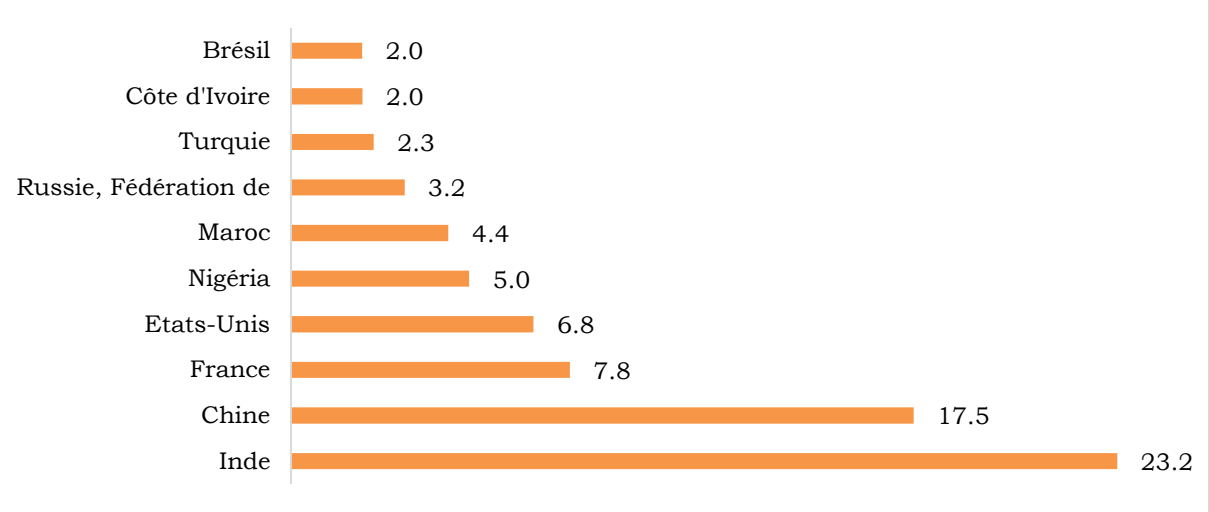

Source : INStaD, août 2026

Principaux partenaires à l'importation dans l'espace CEDEAO

En variation trimestrielle, les importations du Bénin en provenance des pays de la CEDEAO ont cru de 11,3% pour s'établir à 50,9 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2026. Elles représentent 10,4% de la valeur totale des importations du Bénin. Les trois principaux pays fournisseurs du Bénin sont le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Togo.

Le Nigéria occupe la première place au deuxième trimestre 2026, parmi les fournisseurs du Bénin dans l'espace CEDEAO.

Avec la première place, le **Nigéria** fournit principalement au Bénin les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux**… » d'un montant de 12,9 milliards de FCFA, les « **ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits clinkers), même colorés** » d'une valeur de 4,4 milliards de FCFA, les « **véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.** » pour 0,7 milliard de FCFA et les « **médicaments, n.d.a.** » pour une valeur de 0,6 milliard de FCFA.

La **Côte d'Ivoire** occupe le deuxième rang au titre du trimestre sous revue. Les principaux produits importés de ce pays sont les « **insecticides conditionnés pour la vente au détail, à l'état de préparations ou sous forme d'articles** » d'une valeur de 5,3 milliards de FCFA, les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux**… » pour 1,0 milliard de FCFA et les « **tubes et tuyaux rigides** » pour 0,6 milliard de FCFA.

Les principaux biens acquis du Togo sont les « **ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits clinkers), même colorés** » d'une valeur de 1,3 milliard de FCFA, le « **bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a.** » pour 1,2 milliard de FCFA et les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux**… » pour 0,6 milliard de FCFA.

Figure 6 : Part (%) des partenaires fournisseurs du Bénin dans l'espace CEDEAO au trimestre sous revue

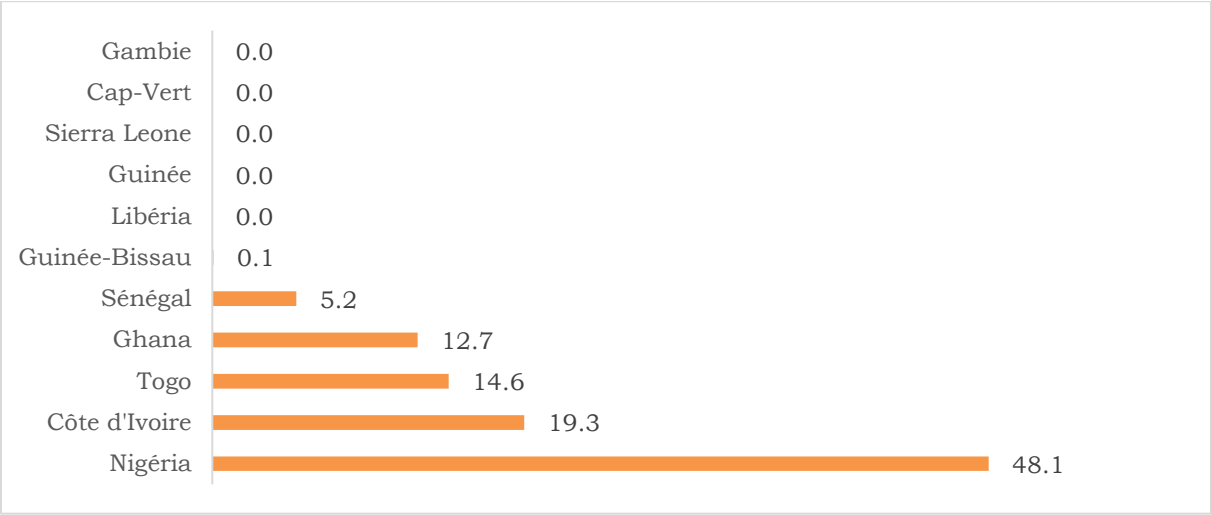

Source : INStaD, août 2026

<u>Figure 7</u> : Situation des échanges avec le monde

<u>Source</u> : INStaD, août 2026

4. SERIES DES FLUX CORRIGEES DES VARIATIONS SAISONNIERES

La dynamique des échanges extérieurs du Bénin est marquée par de fortes variations saisonnières.

L'évolution des différentes séries sur les échanges extérieurs est caractérisée par la présence de phénomènes saisonniers.

Au cours des quatre derniers trimestres, les exportations du Bénin ont connu une évolution très irrégulière. Les ventes à l'étranger, corrigées des variations saisonnières, se sont établies à 168,7 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2026, contre 103,9 milliards de FCFA à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 61,0%. Quant aux achats à l'étranger, corrigés des variations saisonnières, ils ont enregistré une baisse de 7,1% en glissement annuel pour s'établir à 513,9 milliards de FCFA au cours du trimestre sous revue.

<u>Figure 8</u> : Illustration de la décomposition des séries sur les Exportations et les Importations

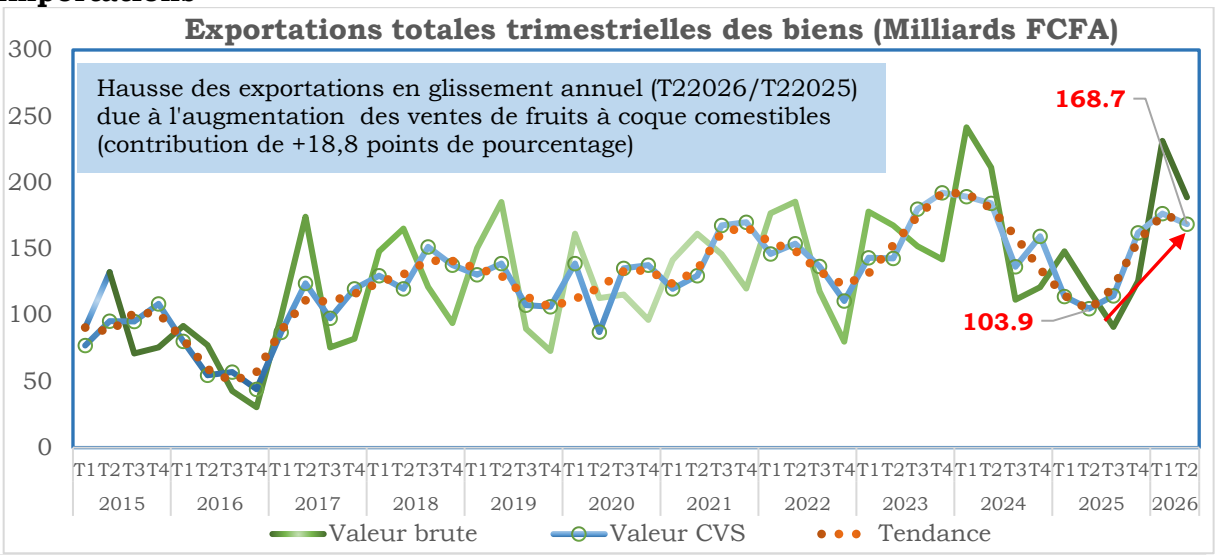

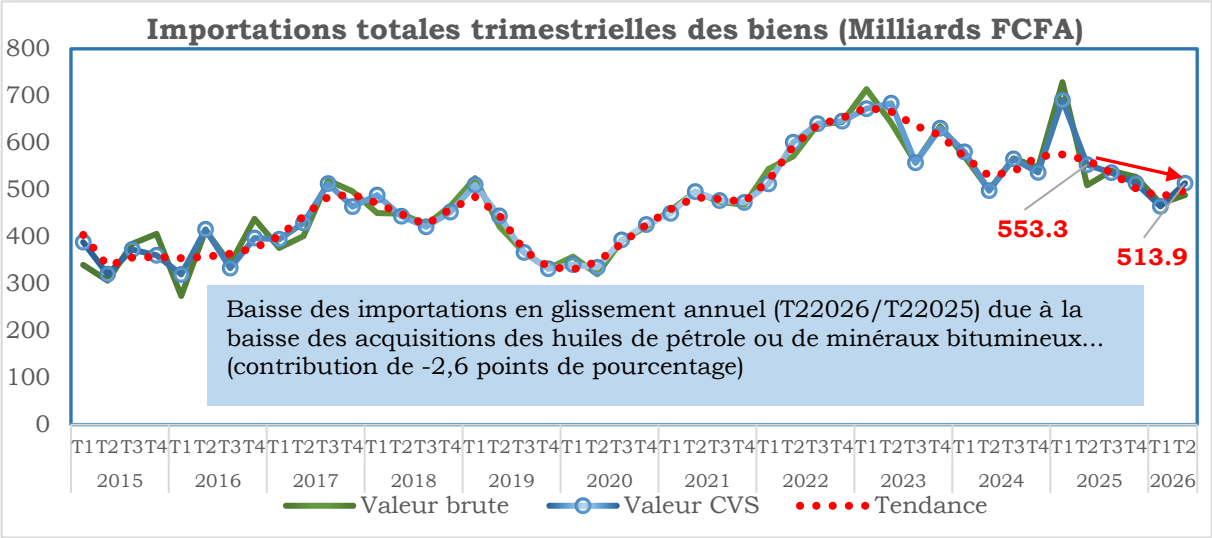

Coefficients saisonniers des séries (modèle multiplicatif)

Flux	T1	T2	T3	T4
Exportations	1,1	1,3	0,9	0,7
Importations	1,0	0,9	1,0	1,1

Encadré : Méthodologie de calcul du coefficient saisonnier des séries trimestrielles

Le **coefficient saisonnier** est un **coefficient** affecté à une période infra-annuelle (semestre, trimestre ou mois) et qui permet d'illustrer le caractère propice ou non de cette période pour la vente d'un produit ou service **saisonnier**. Il est utilisé pour analyser les périodes de l'année (semestre, trimestre ou mois) où les importations/exportations des biens sont plus hautes ou basses que le reste de l'année.
Ces coefficients sont obtenus après décomposition des séries trimestrielles de 1999 T1 à 2024 T4 des différents flux (importations ou exportations) des échanges commerciaux des biens du Bénin avec ses différents partenaires. Cette décomposition est faite avec le logiciel Jdemetra version 2.2.2 ou tout autre logiciel adapté pour l'analyse des séries chronologiques.
Ainsi, la série initiale du flux considéré (X_F) est décomposée en cinq autres séries sous la forme additive ci-après (tout modèle multiplicatif de composition de la série peut être mis sous forme additive par transformation logarithmique) :

$$X_F = Y_F + T_F + C_F + S_F + I_F$$

Où :
Y_F : Série corrigée des variations saisonnières
T_F : Tendance
C_F : Composante cyclique
S_F : Composante saisonnière
I_F : Composante irrégulière

Le coefficient saisonnier (CS) d'une période est obtenu par la moyenne arithmétique des composantes saisonnières relatives à cette période sur toute la longueur de la série brute selon la formule ci-après :

$$CS_{Fi} = \frac{1}{n}\sum_{i=1}^{n} S_{Fi}$$

Avec :
n : Nombre total de périodes (semestre, trimestre, mois) ;
F : Flux commercial (exportation ou importation).

Pour plus de détails, veuillez consulter les documents ci-après :
- Charpentier A., Cours de séries temporelles, théorie et applications, ENSAE, Paris, 178 pages.
- Bry X., Analyse et prévision élémentaires des séries temporelles, probabilités et statistiques, Les cahiers de la Statistique et de l'Economie Appliquée, ENEA/STADE, 1998, 58 pages.

Annexe 1 : Rapport de qualité de la désaisonnalisation des séries des exportations

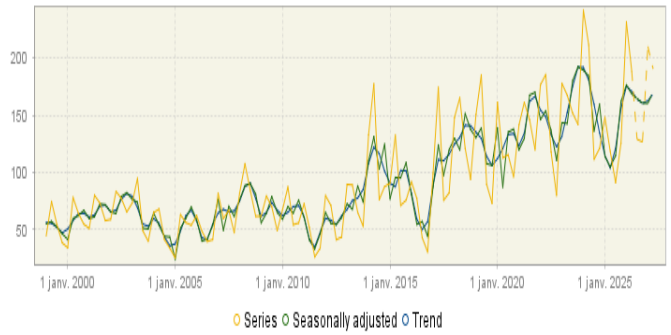

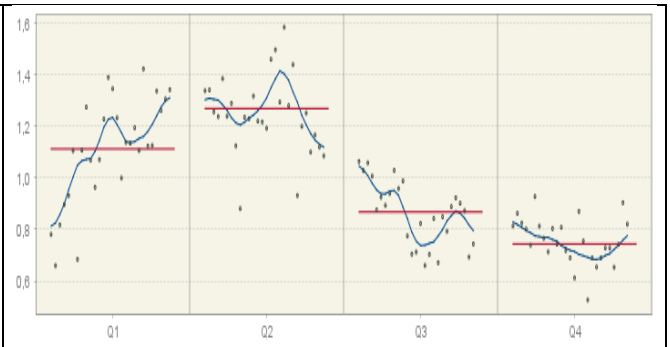

Estimation span: [3-1999 - 6-2026]
110 observations
Series has been log-transformed
No trading days effects
No easter effect

ARIMA

[(1,0,0)(0,1,1)]

Test	Seasonality
1. Auto-correlations at seasonal lags	YES
2. Friedman (non parametric)	YES
3. Kruskal-Wallis (non parametric)	YES
4. Spectral peaks	YES
5. Periodogram	YES
6. Seasonal dummies	YES

Q	Q^2
0,544	0,560

Contribution

Cycle	Seasonality	Irregular	TDH
48,40	40,83	4,16	0,00

Outliers

Number of outliers : 0

Period	Value	StdErr	TStat

Annexe 2 : Rapport de qualité de la désaisonnalisation des séries des importations

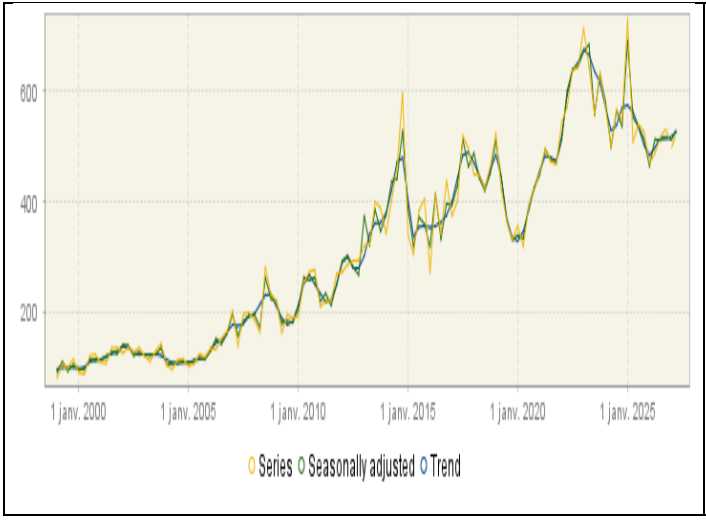

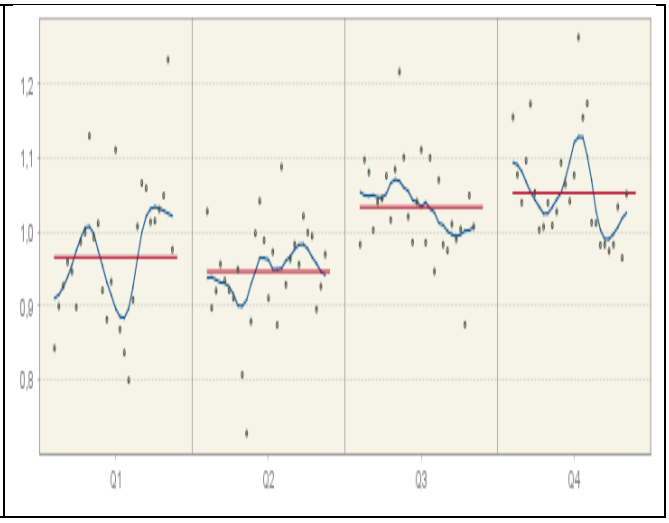

Estimation span: [3-1999 - 6-2026]
110 observations
Series has been log-transformed
No trading days effects
Easter [8] detected

ARIMA
[(0,1,1)(0,1,1)]

Test	Seasonality
1. Auto-correlations at seasonal lags	YES
2. Friedman (non parametric)	NO
3. Kruskal-Wallis (non parametric)	YES
4. Spectral peaks	NO
5. Periodogram	YES
6. Seasonal dummies	YES

Q	Q^2
0,980	1,030

Contribution

Cycle	Seasonality	Irregular	TDH
77,14	9,03	5,75	1,34

Outliers

Number of outliers : 3

	Period	Value	StdErr	TStat
AO	12-2014	206,0609	33,7512	6,1053
AO	3-2016	-125,1129	33,7512	-3,7069
AO	3-2025	196,7574	33,7512	5,8296

Annexe 3 : Composition des régions géographiques

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Afrique	Afrique australe	5	Afrique du Sud ; Botswana ; Lesotho ; Namibie ; Swatini
	Afrique centrale	9	Angola ; Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée équatoriale ; République Centrafricaine, République démocratique du Congo ; Sao Tomé-et-Principe ; Tchad
	Afrique occidentale	17	Bénin ; Burkina Faso ; Cap-Vert ; Côte d'Ivoire ; Gambie ; Ghana ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Libéria ; Mali ; Mauritanie ; Niger ; Nigéria ; Sainte-Hélène ; Sénégal ; Sierra Leone ; Togo
	Afrique orientale	20	Burundi ; Comores ; Djibouti ; Érythrée ; Éthiopie ; Kenya ; Madagascar ; Malawi ; Île Maurice ; Mayotte ; Mozambique; Océan indien, Territoire Britannique ; Ouganda; Tanzanie; Réunion; Rwanda; Seychelles; Somalie; Zambie; Zimbabwe
	Afrique septentrionale	7	Algérie; Égypte; Libye; Maroc; Sahara occidental; Soudan; Tunisie
Amériques	Amérique centrale	8	Belize; Costa Rica; El Salvador; Guatemala; Honduras; Mexique; Nicaragua; Panama
	Amérique du Nord	5	Bermudes; Canada; États-Unis; Groenland; Saint-Pierre-et-Miquelon
	Amérique du Sud	15	Argentina; Bolivie; Brésil; Chili; Colombie; Équateur; Géorgie du Sud et iles sandwic; Guyana; Guyane française; Îles Falkland (Malvinas); Paraguay; Pérou ;Suriname; Uruguay; Venezuela (République bolivarienne du Venezuela)
	Caraïbes	25	Anguilla; Antigua-et-Barbuda; Antilles néerlandaises; Aruba; Bahamas; Barbade; Cuba; Dominique; Grenada; Guadeloupe; Haïti; Îles Caïmans; Îles Turques et Caïques; Îles Vierges américaines; Îles Vierges britanniques; Jamaïque; Martinique; Montserrat; Porto Rico; République dominicaine; Sainte-Lucie; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Trinité-et-Tobago, Bonaire
Asie	Asie centrale	5	Kazakhstan ; Kirghizistan ; Ouzbékistan ; Tadjikistan ; Turkménistan

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
	Asie du Sud-Est	12	Brunéi Darussalam; Cambodge; Indonésie; Malaisie; Myanmar; Philippines; République démocratique populaire Laos; Singapour; Taiwan, Province de Chine; Thaïlande; Timor-Leste; Viet Nam
	Asie méridionale	9	Afghanistan; Bangladesh; Bhoutan; Inde; Iran, République islamique d'Iran; Maldives; Népal; Pakistan; Sri Lanka
	Asie occidentale	18	Arabie saoudite; Arménie; Azerbaïdjan; Bahreïn; Chypre; Émirats arabes unis; Géorgie; Irak; Israël; Jordanie; Koweït; Liban; Oman; Qatar; République arabe syrienne; Territoire palestinien occupé; Turquie; Yémen
	Asie orientale	8	Chine; Hong- Kong; Japon; Macao; Mongolie; Corée, République de Corée; Corée, Rép, Populaire Démocratique
Europe	Europe méridionale	15	Albanie; Andorre; Bosnie-Herzégovine; Croatie; Espagne; Macédoine, Ex-République yougoslave de Macédoine; Gibraltar; Grèce; Italie; Malte; Portugal; Saint-Marin; Vatican (Saint-Siège); Slovénie; Yougoslavie, Montenegro
	Europe occidentale	9	Allemagne; Autriche; Belgique; France; Liechtenstein; Luxembourg; Monaco; Pays-Bas; Suisse
	Europe orientale	10	Bélarus; Bulgarie; Fédération de Russie; Hongrie; Moldova; Pologne; République tchèque; Roumanie; Slovaquie; Ukraine
	Europe septentrionale	12	Danemark; Estonie; Finlande; Îles Féroé; Îles Svalbard et Jan Mayen; Irlande; Islande; Lettonie; Lituanie; Norvège; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Suède
Océanie	Australie et Nouvelle-Zélande	6	Australie; Christmas, Îles (Australie); Cocos (Keeling), iles; Heard et McDonald, iles ; Îles Norfolk; Nouvelle-Zélande
	Mélanésie	5	Fidji; Îles Salomon; Nouvelle-Calédonie; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Vanuatu
	Micronésie	7	Guam; Îles Mariannes septentrionales; Îles Marshall; Kiribati; Micronésie, États fédérés de Micronésie; Nauru; Palaos
	Polynésie	12	Îles Cook; iles mineures éloignées (Etats-Unis); Îles Wallis-et-Futuna; Nioué; Pitcairn; Polynésie française; Samoa; Samoa américaines; Terres Australes Françaises; Tokélaou; Tonga; Tuvalu
Autres	Pays non défini		Pays non défini
	Pays non relié		Antarctique ; Bouvet, ile

Source : CNUCED, août 2026

Annexe 4 : Composition des regroupements économiques régionaux (RER)

RER	Effectif	Pays composites
ALADI	12	Argentine; Colombie; Paraguay; Bolivie; Cuba; Pérou; Brésil; Equateur; Uruguay; Chili; Mexique; Venezuela
ALENA	3	Canada; Etats-Unis; Mexique
ANASE	10	Brunei Darussalam; Myanmar; Singapour; Cambodge; Philippines; Thaïlande; Indonésie; Lao, Rep, Démocratique Populaire; Vietnam; Malaisie
AES		Niger ; Burkina Faso ; Mali
BANGKOK	6	Bangladesh; Corée, République de Corée; Laos, Rep, Démocratique Populaire ; Chine; Inde; Sri Lanka
CEDEAO	15	Bénin ; Ghana; Sénégal; Guinée; Cote d'Ivoire; Togo; Liberia; Cap-Vert; Sierra Leone; Guinée-Bissau; Gambie; Nigeria
CEEAC	11	Cameroun ; République Centrafricaine; République Démocratique Congo; Congo (Brazzaville); Tchad; Rwanda; Gabon; Angola; Sao Tome-et-Principe; Guinée Equatoriale; Burundi

RER	Effectif	Pays composites
CEMAC	6	Cameroun ; Gabon ; République Centrafricaine ; Congo (Brazzaville); Guinée Equatoriale; Tchad
CEPGL	3	Burundi; République Démocratique Congo; Rwanda,
COMESA	19	Burundi ; Kenya; Rwanda; Angola; Madagascar; Seychelles; Comores; Malawi; Soudan; Djibouti; Île Maurice; Swatini; Egypte; Ouganda ; Zambie; Erythrée; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Ethiopie
EURO	12	Allemagne ; Finlande; Italie; Autriche; France; Luxembourg; Belgique; Grèce; Pays-Bas; Espagne; Irlande; Portugal
CDAA	14	Afrique du Sud; Île Maurice; Seychelles; Angola; Mozambique; Swatini; Botswana; Namibie; Zambie; Lesotho; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Malawi; Tanzanie
UE	27	Allemagne ; Luxembourg ; Lituanie; Autriche; Pays-Bas ; Malte; Belgique; Portugal; Pologne; Espagne; Chypre; République Tchèque; Finlande; Danemark; France; Estonie; Slovaquie; Grèce; Hongrie; Slovénie; Irlande; Lettonie; Suède; Italie; Croatie ; Roumanie ; Bulgarie
UEMOA	8	Bénin; Burkina Faso ; Cote d'Ivoire ; Guinée-Bissau ; Mali ; Niger; Sénégal ; Togo
UFM	3	Guinée ; Libéria; Sierra Leone
UMA	5	Algérie ; Libye; Maroc; Mauritanie, Tunisie

Source : CNUCED, août 2026

Institut National de la Statistique et de la Démographie

Equipe de supervision de ce numéro

Directeur Général	: HOUNSA Laurent Mahounou
Directeur Général Adjoint	: DAGA Jules

Directeur de Publication

Directeur de la Comptabilité Nationale et des Statistiques Economiques	: ESSESSINOU A. Raïmi

Equipe de rédaction de ce numéro

Chef du Service des Statistiques Conjoncturelles

BANON Symphorien

Unité des Echanges Extérieurs

SOSSOU Clément

Mise en ligne

Directeur des Systèmes d'Information et des Bases de Données, par intérim	: MISSIHOUN Kocou

Pour tous renseignements concernant les échanges extérieurs du Bénin, contacter l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD).

Adresse
01 BP 323, Cotonou, Bénin
Téléphone (+229) 01 21 30 82 44
Fax (+229) 01 21 30 82 46
E-mail : instad@instad.bj
Site internet : www.instad.bj

Citation recommandée :
Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD -Bénin), *Bulletin trimestriel du commerce extérieur du Benin : Note de publication*, Cotonou, août 2026.